



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00502

Numéro SIREN : 800 738 007

Nom ou dénomination : CFH RECORDS

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 10164

CFH RECORDS

Société par Action Simplifiée
au capital social de 1 000 euros
99-101 route de la Canta Galet
06200 NICE

R.C.S. NICE N° 2014B00502

SIREN 800 738 007

10164



Assemblée Générale Ordinaire Du 30 juin 2017

Extrait

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 4 481 €uros au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle les sommes distribuées au titre de dividende pour les trois exercices suivants :

	N-1	N-2
Dividendes bruts	-	-
(éligibles à l'abattement de 40%)		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Certifié conforme à l'original

La Présidence

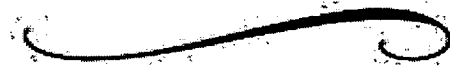
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal line extending to the right.

CFH RECORDS

Société par Action Simplifiée
au capital social de 1 000 euros
99-101 route de la Canta Galet
06200 NICE

R.C.S. NICE N° 2014B00502

SIREN 800 738 007



Assemblée Générale Ordinaire Du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 18 heures, les associés de la SOCIETE CFH RECORDS au capital de 1 000 € divisé en 100 actions, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Patrice BUSUTTIL, en sa qualité de Président de la société.

M. Clément GUYMAR est désigné Scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Page 1 sur 4

- 1°/ Lecture du rapport de gestion de la Présidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- 2°/ Approbation des comptes et rapport ;
- 3°/ Affectation des résultats ;
- 4°/ Quitus à la Gérance et à la Présidence ;
- 5°/ Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce;
- 6°/ Rémunération du Président ;
- 7°/ Questions diverses.

Monsieur le Président demande ensuite à l'Assemblée de reconnaître la régularité de la convocation, ce qui est adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial. Puis il déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CR

BB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 4 481 Euros au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle les sommes distribuées au titre de dividende pour les trois exercices suivants :

	N	N-1
Dividendes bruts :	Néant	Néant
(éligibles à l'abattement de 40%)		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Page 3 sur 4

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conventions dont il est fait état.

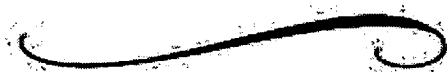
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de prend acte que Monsieur Patrice BUSUTTIL n'a reçu aucune rémunération en sa qualité de Président de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Il en sera de même pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du Bureau.

M. Patrice BUSUTTIL

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

M. Clément GUYMAR

Scrutateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke.

CFH RECORDS

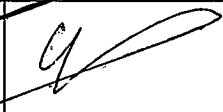
Société par Actions Simplifiées
au capital social de 1 000 euros
99-101 route de la Canta Galet
06200 NICE

R.C.S. NICE N° 2014B00502

SIREN 800 738 007

Assemblée Générale Ordinaire Du 30 juin 2017

Feuille de Présence

N°	NOMS DES ASSOCIES	NBRE ACTIONS	REPRESENTES PAR	EMARGEMENT
1	M. Patrice BUSUTTIL	50		
2	M. Clément GUYMAR	50		

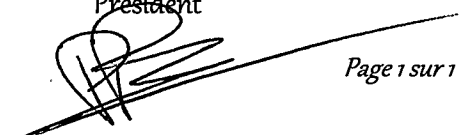
	TOTAL	10	
	TOTAL PRESENTS		
	TOTAL REPRESENTES		

La feuille de présence ci-dessus a été arrêtée au total de 100 actions, représentées par 2 associés, agissant tant en leur nom personnel que comme mandataires légalement constitués.

Certifiée sincère et véritable par la Présidence.

M. Patrice BUSUTTIL

Président



Page 1 sur 1

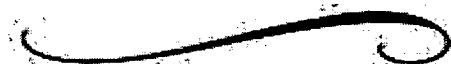
Feuille de présence Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017

CFH RECORDS

Société par Action Simplifiée
au capital social de 1 000 euros
99-101 route de la Canta Galet
06200 NICE

R.C.S. NICE N° 2014B00502

SIREN 800 738 007



Rapport de Gestion de La Présidence

Assemblée Générale Ordinaire Du 31 juin 2017

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente Assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article R. 232-1 du Code du commerce qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité de l'exercice écoulé a été normale et n'appelle aucun commentaire particulier. Aucun fait marquant n'est à signaler.

II - ACTIVITE DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement important n'est intervenu au cours de cette période.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

V - REGLES DE PRESENTATION ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.03 du 29/04/99 (PCG, art 531-1) relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Il convient de signaler que les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) et applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005, n'ont pas d'impact sur les comptes de la société.

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes annuels n'est à signaler.

VI - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les éléments chiffrés sont les suivants :

	N	N-1
- Chiffre d'affaires	47 805	56 247
- Total des produits d'exploitation	47 806	56 247
- Charges d'exploitation	52 115	56 304
Dont :		
- Salaires	-	1 730
- Charges sociales	-	623
- Dotations aux amortissements	21 494	20 569
- Dotations aux provisions	-	
- Soit un résultat d'exploitation de	-4 309	-57

- Résultat financier	1	-
- Résultat courant avant impôts	-4 308	-57
- Résultat exceptionnel	-173	-346
- Résultat net comptable	-4 481	-403

Pour l'exercice écoulé, il convient encore de signaler les éléments suivants :

	N	N-1
- Effectif salarié moyen	-	-
- Dépenses de travail intérimaire	-	-
- Participation aux résultats de l'entreprise	-	-
- Impôt sur les bénéfices	-	-
- Total du bilan	69 772	92 486

VII - PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous souhaitons poursuivre le développement de notre chiffre d'affaires.

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice consiste en un bénéfice net comptable de 4 481 euros que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle les sommes distribuées au titre de dividende pour les trois exercices suivants :

N-1

N-2

Dividendes bruts

- -

(Éligibles à l'abattement de 40%)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IX - DEPENSES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

En vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes soumis à votre approbation comprennent en charge des dépenses et charges non déductibles, soit la somme de 2 740 euros, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

X - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il va vous être donné lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En conclusion de ce qui précède, il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés, donner quitus à la Présidence, affecter les résultats selon la proposition formulée dans le présent rapport, et voter les résolutions qui vous sont proposées.



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise CFH RECORDS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 99-101 route de Canta Galet 06200 NICE											
SIREN		8 0 0 7 3 8 0 0 7									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1, 2		Durée de l'exercice précédent *		1, 2					
Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 6											
ACTIF											
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	35 000	012		35 000				
		Autres *	014	3 666	016	2 000	1 666				
	Immobilitisations corporelles *		028	76 574	030	53 230	23 343				
	Immobilitisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	115 240	048	55 230	60 009				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060	1 749	062		1 749				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072	1 515	074		1 515				
	Valeurs mobilières de placement		080	50	082		50				
	Disponibilités		084	6 422	086		6 422				
	Charges constatées d'avance *		092	27	094		27				
Total II		096	9 763	098		9 763					
Total général (I+II)		110	125 002	112	55 230	69 772					
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				100				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				8 716				
	Résultat de l'exercice		136				(4 481)				
	Provisions réglementées		140				519				
	Total I		142				5 854				
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				16 500				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				632				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	43 559			46 786				
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				63 918					
Total général (I + II + III)		180				69 772					
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 204			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



certifié conforme
à l'original

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BS-D 2017

Formulaire obligatoire Article 302 septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise CFH RECORDS		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 13/11/2012 01 61	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
					234
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises) *				238	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				242	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 038	246	
Rémunérations du personnel *				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements *				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	
Produits financiers (III)		280	1	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)					300
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	
B – RÉSULTAT FISCAL				312	
Report de bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sixties)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sixties A)	989	
ZRD (44. tentatives)		127	ZRR (44. quinquies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. quaterdecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990	
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	
Crédance due au report en arrière du déficit				346	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354	
Déficits				356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					
Déficits antérieurs reportables * 403... dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

FACE Exports-comptables Janvier 2017

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 218 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>CFH RECORDS</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	346	602	249	604	76	606	519		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	346	682	249	684	76	686	519		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terminés	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760	249	765	76							
TOTAL	770	249	775	76							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD											780
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	403								
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984	403								
Déficits de l'exercice		986	4 481								
Total des déficits restant à reporter		987	4 885								
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C											
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995									
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996									
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129									
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)											
		800									
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	9 302
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 893
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-BSD 2017

Désignation de l'entreprise: CFH RECORDS		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 1		144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Friction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
TOTAL 2		152	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2		137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

8 0 0 7 3 8 0 0 7

Dénomination de l'entreprise

CFH RECORDS

Adresse (voie)

99-101 route de Santa Galet

Code postal

06200

Ville

NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BUSUTIL Prénom(s) Patrice
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 26/10/1980 N° Département 06 Commune NICE Pays
 Adresse : N° 3 Voie avenue du bois de Cythère
 Code Postal 06000 Commune NICE Pays

Titre (2) M Nom patronymique GUYMAR Prénom(s) Clément
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 02/06/1981 N° Département 06 Commune GRASSE Pays
 Adresse : N° 1176 Voie Chemin de Las Ayas
 Code Postal 06390 Commune CONTES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

8 0 0 7 3 8 0 0 7

Dénomination de l'entreprise

CFH RECORDS

Adresse (voie)

99-101 route de Canta Galet

Code postal

06200

Ville

NICE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2017
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Exercice ouvert le 01/01/2016		et clos le 31/12/2016		Date de date du service
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime simplifié d'imposition ☒ X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case				
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case				
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
CFH RECORDS 99-101 route de Santa Galet 06200 NICE				
SIRET 8 0 0 7 3 8 0 0 7 0 0 0 1 5			Mél :	
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement	
			0951226378	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		Enregistrement sonore et édition musicale		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 4 481
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies C)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .				
Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
SKYNET EXPERTISE ET CONSEIL 4 Bd de Cimiez 06000 NICE				
Tél:			Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA			Date: 25/04/2017 Lieu: NICE	
Tél:			Qualité et nom du signataire: PATRICE BUSSUTIL	
			Signature: Président	

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 *quater*
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise CFH RECORDS

du _____

Adresse 99-101 route de Canta Galet 06200 NICE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

10

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice . 2016 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	1 730	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>PATRICE BUSSUTIL</u> <u>Président</u>		À <u>NICE</u> , le <u>25/04/2017</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.